

Modalités de mise à disposition de bacs de location et services proposés par le SMICTOM Centre Ouest pour l'organisation de manifestations.

Ce document présente les services proposés par le Smictom Centre Ouest dans le cadre de l'organisation de manifestations par divers organismes du territoire : collectivités, associations, comités des fêtes, comités agricoles...

1- Mise à disposition de bacs de location

Le SMICTOM Centre Ouest met à disposition des organismes demandeurs, des bacs de collecte des **ordures ménagères résiduelles** (bacs verts) et des bacs pour le **tri sélectif** des emballages et des papiers (bacs jaunes).

**La demande doit être effectuée 1 mois avant la manifestation.
Le SMICTOM ne pourra pas honorer votre demande si le délai n'est pas respecté.**

Facturation applicable

Les tarifs unitaires de mise à disposition des bacs de location ainsi que le tarif forfaitaire de collectes des bacs sont fixés chaque année par délibération du Comité Syndical du SMICTOM : **se référer à la délibération annexée.**

Le vidage des bacs jaunes ne sera pas facturé, mais en cas d'erreurs de tri identifiées, chaque bac non conforme sera facturé à la même valeur qu'un bac d'ordures ménagères résiduelles de même volume.

Pour toutes erreurs de tri dans un des flux (vert ou jaune), une majoration de coût de traitement pourra être appliquée.

Le service livraison/retrait des bacs est facultatif. L'organisateur peut venir, sur rendez-vous, chercher et rapporter par ses propres moyens les bacs de location **vides et propres** au siège du SMICTOM Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand. Tout retard dans le retour des bacs sera facturé.

En cas de demande de vidage avec un impératif de date, une majoration sera appliquée.

Collecte des bacs

Les représentants de la manifestation s'engagent à **regrouper les bacs en un point de présentation** selon le jour des collectes **communiqués par nos services**, pour les ordures ménagères résiduelles (verts) et le tri sélectif (jaunes).

Le couvercle des bacs à vider doit être fermé, ne seront collectés que les déchets se trouvant dans les bacs et tout surplus sera laissé sur place. De même, les déchets n'appartenant pas aux ordures ménagères (ferraille, carton, cagettes...) ne seront pas collectés et devront être déposés en déchèterie par les organisateurs. Pendant la durée de la location des bacs, l'association est tenue pour responsable de la garde des conteneurs qui lui sont confiés. Elle est également tenue de prévenir le Smictom si elle constate des dégradations ou problèmes sur les bacs. En cas de non-présentation des bacs, il y aura une majoration, qui est cumulative à une pénalité de récupération des bacs.

**Une fois votre demande étudiée, le SMICTOM vous fera un retour par mail ou voie postale
afin de vous confirmer la bonne prise en compte de votre demande.**

➤ **Il vous sera également communiqué les jours de livraisons, de retraits et de collecte des bacs.**

2- Formation et sensibilisation du personnel

Afin que la gestion des déchets soit bien effectuée sur le site de la manifestation, le SMICTOM peut proposer ses services pour **former** les agents et bénévoles responsables de la gestion et du tri des déchets et **apporter les conseils** quant à la disposition des bacs.

3- Stand d'informations (sous réserve de disponibilité)

Un stand d'informations portant sur le **tri** et/ou la **réduction des déchets** peut être animé par des agents du SMICTOM Centre Ouest.

COUPON A REMPLIR ET A RETOURNER par courriel à l'adresse suivante : contact@smictomco.fr
ou par courrier à Smictom Centre Ouest, 5 ter rue de Gaël - 35290 Saint-Méen-le-Grand

Nom de l'organisme :
 Numéro de SIRET ou RNA (OBLIGATOIRE) :
 Adresse (Siège de l'association) :
 CP : Commune :
 N° de téléphone : Courriel :
 Nom de la manifestation :
 Responsable légal :
Personne chargée de la gestion des bacs :
N° de téléphone et courriel :
 Date de la manifestation : Nombre de personnes attendues (environ) :
 Adresse de la manifestation :

1- Demande de mise à disposition de bacs de location

Nombre de **bacs verts 340 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 340 L** nécessaires :
 Nombre de **bacs verts 660 L** nécessaires : Nombre de **bacs jaunes 770 L** nécessaires :

L'organisme :

- ☐ **Viendra chercher et rapporter les bacs de location** au siège du Smictom, 5 ter rue de Gaël à Saint-Méen-le-Grand.
☐ **Demande que le SMICTOM gère la livraison et le retour des bacs de location.** Dans ce cas, les coûts de livraison et de retrait seront appliqués pour chaque bac.

Date de livraison souhaitée :

Adresse de livraison des bacs :

2- Matériel complémentaire

Selon la disponibilité et en complément de bacs de location, le SMICTOM peut mettre à disposition des bacs dits de transferts (120L jaunes ou verts non collectables) ou des bi-flux pour faciliter le tri le jour de la manifestation.

L'organisme :

- ☐ **Souhaiterait** des bacs de transferts. Quantité souhaitée : ...
☐ **Souhaiterait** des bi-flux : leur retrait se fait à l'agence. Quantité souhaitée : (4 maximum et sous réserve de disponibilité)

3- Formation/sensibilisation du personnel et stand

L'organisme :

- ☐ **Souhaiterait** que le SMICTOM intervienne sur le tri à l'attention des agents ou bénévoles chargés de la gestion des déchets.
☐ **Souhaiterait** que le SMICTOM soit présent le jour de la manifestation et anime un stand d'informations.

Le SMICTOM étudiera chaque demande et y répondra favorablement selon la pertinence.

☐ J'accepte les conditions de location et de collecte proposées par le SMICTOM Centre Ouest.

Date : Signature :

Délibération 2025-062

SMICTOM
Centre Ouest

Comité syndical du jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, jeudi 18 décembre à 09h00, le Comité Syndical, convoqué en Comité Syndical ordinaire le vendredi 5 décembre 2025, s'est réuni à la salle polyvalente de ST ONEN LA CHAPELLE, sous la présidence de M. Hubert GUINARD.

DINAN AGGLOMERATION

1. Présents : Mme BOUGAULT, M CHEVALIER, M ODYE
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

LOUDEAC BRETAGNE CENTRE COMMUNAUTE

1. Présents : M PERTUISEL, M PICHOT
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : Mme AUBIN, M BANCHEREAU, M BARAZER, Mme DUTAY, M ETHORE, M PERRICHOT, M PRIOUL, M RIFFAULT
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

COMMUNAUTE DE COMMUNES ST MEEN MONTAUBAN

1. Présents : MME BESNARD, M BRIAND, M. GAUTIER, M GLOTIN, M GOBIN, M GORRE, Mme GUEE, M GUINARD, Mme LECOMTE, M LOHAT, Mme PIERRARD, M SOURDAINE
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

MONTFORT COMMUNAUTE

1. Présents : M AUFFRAY, M BARBE, Mme BERREE, M BLOUET, M JOUAN, M LANGLAIS, M LEBORGNE, M LEMOINE, M RONSIN
2. Ont donné Pouvoir : Mme BONDON à M JOUAN, M COLLET à Mme BERREE
3. Excusés :

PLOERMEL COMMUNAUTE

1. Présents : M. CHAUMORCEL, MME CLERO, M LEMAZURIER, Mme PORTIER
2. Ont donné Pouvoir :
3. Excusés :

OUST A BROCELIANDE COMMUNAUTE

1. Présents : M BADOUAL, M COWET, M DUVIC, M PILORGET, M. POIRIER
2. Ont donné Pouvoir : M JOLY à M POIRIER
3. Excusés :

Secrétaire de séance : M SOURDAINE

Assistaient également à la réunion :

Commune de Le Verger : M GUILLOUX, M LABBE / Services du SMICTOM : M. ROUAULT, M BOUCHERIE, Mme BOUIN

Séance close à 11h45

M SOURDAINE est nommé secrétaire de séance.

Objet : Tarification des bacs de prêt

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2333-76,

Vu la délibération du 16 décembre 2014 du comité syndical approuvant la mise en place de la redevance incitative et ses modalités de recouvrement,

Vu la délibération 2022-012 du comité syndical du 5 avril 2022 validant le lauréat du marché de collecte et les modalités retenues pour ce marché,

Vu les incidences découlant des modalités retenues pour ce marché de collecte (collecte en C0,5) avec la facturation d'une majoration pour la collecte d'un point ponctuel,

Le SMICTOM Centre Ouest met à disposition à la demande des usagers des bacs supplémentaires de manière temporaire. Ces bacs de prêt sont généralement mis à disposition des associations, collectivités, etc. lors de manifestations ponctuelles.

Certains bénéficiaires souhaitent venir retirer et ramener eux-mêmes leurs bacs, ce qui est un facteur d'économie pour le SMICTOM.

Il convient d'actualiser les tarifs de ce service proposé aux usagers non ménagers comme suit. Le taux d'augmentation proposé est le même que celui de la redevance.

- Bacs verts pour les ordures ménagères résiduelles

Le SMICTOM met à disposition des bacs verts de 340L ou de 660L.

Une facturation sera appliquée par location de bac et le cas échéant sa livraison/retrait du site.

Ensuite le nombre de vidages des bacs verts sera comptabilisé en fonction de leur volume, à savoir selon les tarifs 2026.

- Bacs jaunes pour le tri sélectif

Le SMICTOM met à disposition des bacs jaunes de 340L ou de 770L.

Une facturation sera appliquée par location de bac et le cas échéant sa livraison/retrait du site.

Le vidage des bacs jaunes n'est pas facturé, sauf en cas d'erreur de tri identifiées. Chaque bac non conforme sera facturé à la même valeur qu'un bac ordures ménagères résiduelles selon son volume.

Pour les locations avec retrait et retour au SMICTOM, une pénalité est appliquée par jour et par flux de retard constaté.

Les tarifs 2026 sont les suivants :

Forfait pour la collecte d'un point ponctuel	73.5 €
Tarif de la location par bac (l'usager vient chercher les bacs)	6.36 €
Tarif de la livraison par bac (le SMICTOM livre les bacs sur site)	28.54 €
Levée d'un bac OMR 340L	17.34 €
Levée d'un bac OMR 660L	33.66 €
Levée d'un bac CS 340L	Gratuit (sauf si le tri est mauvais : 17.34 €)
Levée d'un bac CS 770L	Gratuit (sauf si le tri est mauvais : 33.66 €)
Pénalités par jour de retard de restitution des bacs au SMICTOM	10.20 € / flux

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **Adopte les modifications de la convention de mise à disposition des bacs de prêt ci-dessus détaillées,**
- **Autorise le Président ou le vice-président délégué à signer les marchés ainsi que toutes pièces administratives relatives à cette décision.**

Pour extrait conforme,
Fait à St Méen Le Grand, le 19 décembre 2025

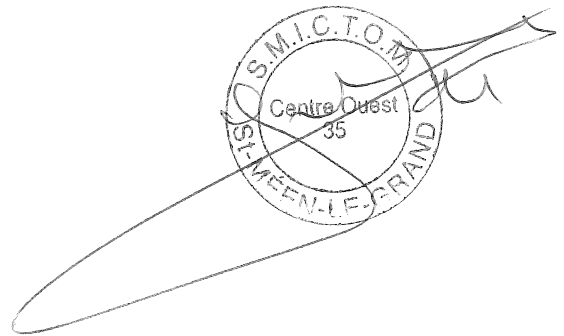
Nombre de délégués en exercice :	62
Nombre de délégués présents:	43
Nombre de pouvoirs:	3
Nombre de voix pour:	46
Abstentions:	0
Contre:	0

Le Secrétaire de séance, Le Président,



Hubert GUINARD

Délibération 2025-062 Tarifs bacs de prêt



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-253500995-20251218-DB_2025_062-DE